



PRODUITS DE MARQUE
PIONEER[®] 2025

▶▶▶ Le futur, c'est ici et maintenant.



▶▶▶ Le Futur, c'est ici et maintenant.

Chez Pioneer, l'innovation anime tout ce que nous faisons. Des chercheurs dans nos laboratoires à nos équipes aux champs, nous collaborons sans relâche pour recueillir et analyser des milliards de points de données annuellement. Tout cela est pour s'assurer de livrer une génétique de pointe aux producteurs et aux familles qui comptent sur nous chaque jour.

Veillez visiter Pioneer.com/LeFutur. Vous verrez comment nos innovations alimentent l'avenir de l'agriculture.



▶▶▶ **Table des matières**

▶ **Maïs grain** 4

▶ **Soya** 12

▶ **Maïs ensilage** 20

▶ **Inoculants pour ensilage** 22

▶ **Blé** 24

▶ **Canola** 24

▶▶▶ Mais grain

Le futur pour vos surfaces de maïs?

Le maïs de marque Pioneer® est le **premier choix** des producteurs canadiens de maïs.

En achetant du maïs Pioneer, vous investissez dans la technologie et l'innovation. Ces deux éléments animent les produits de semences leader de l'industrie. Les semences Pioneer proviennent d'une génétique élite, de technologies de sélection à la fine pointe, éprouvées par des essais locaux rigoureux. Autant d'atouts garantissent la prospérité des cultures des agriculteurs. Nous investissons davantage de ressources dans le secteur de recherche et de développement de notre organisation. Cela nous permet de continuer à accroître la productivité par hectare, y compris :

- Une amélioration continue du potentiel de rendement,
- L'introduction de deux nouveaux caractères dans le maïs : PowerCore® Enlist™ et Vorceed™ Enlist™
- Une large gamme d'hybrides résistants à la tache goudronneuse
- Le réseau d'essais le plus complet dans l'Est du Canada pour la pourriture de l'épi causée par Gibberella

▶▶▶ **Le futur,
c'est ici maintenant.**

▶▶▶ Le futur, c'est ici maintenant.

Deux caractères dans le maïs à la fine pointe de l'industrie pour les hybrides de marque Pioneer®



Produits de maïs Powercore® Enlist™ de Pioneer®

- › Protection exceptionnelle à large spectre contre les ravageurs au-dessus du sol
- › Flexibilité pour la suppression des mauvaises herbes
- › Potentiel de rendement maximisé



Produits de maïs Vorceed™ Enlist™ de Pioneer®

- › Réduction de 99 % de l'apparition de la chrysomèle adulte des racines du maïs
- › Flexibilité pour la suppression des mauvaises herbes
- › Potentiel de rendement maximisé

MARQUE	MODES D'ACTION EN PROTECTION CONTRE LES INSECTES		TOLÉRANCE AUX HERBICIDES
	AÉRIENS	SOUTERRAINS	
PowerCore® Enlist™	✓✓✓		✓✓✓✓ 2,4-D Choline, Glyphosate, Glufosinate, herbicides FOP
TECHNOLOGIE ARNI Vorceed™ Enlist™	✓✓✓	✓✓✓	✓✓✓✓ 2,4-D Choline, Glyphosate, Glufosinate, herbicides FOP

Parlez-en à votre représentant Pioneer
ou visitez le site Pioneer.com/ca-fr

Produit de marque Pioneer®	Segment technologique	Unités thermiques	CCM	CCM Soies	CCM physiologique	Robustesse de la tige	Cassure spontanée mi-saison	Robustesse des racines	Levée sous stress	Tolérance à la sécheresse	Verdeur	Séchage naturel du grain	Poids spécifique	Taille du plant	Hauteur de l'épi	Recouvrement de l'épi	Tache grise de la feuille	Brûlure septentrionale	Anthracnose, pourritures de la tige	Fusariose de l'épi (Gibberella)	Tache goudronneuse
P6910AM™		1950	69	69	69	5	7	5	4	6	5	3	7	4	4	4	3				
P7211AM™		2050	72	70	74	6	5	5	4	7	3	6	7	3	4	4	5				
P72068AM™		2100	72	73	73	5	5	6	4	7	5	6	6	5	5	5	5				
P7389AM™		2075	73	73	73	6	5	6	4	7	6	3	6	5	5	6	5				
P7574AM™		2150	75	77	76	6	5	4	6	5	6	5	6	6	6	5	4				
NOUVEAU P76843PCE™		2200	76	77	77	6	6	6	4	6	5	6	5	5	6	6	4				
P8034LR™		2325	80	82	85	8	4	8	4	6	5	7	5	4	4	4	7				
P8048AM™		2350	80	79	80	6	6	6	4	6	5	7	6	5	6	6	6				
P82288AM™		2400	82	82	82	5	5	6	5	6	5	5	5	6	6	5	5				
NOUVEAU P82288PCE™		2400	82	82	82	5	5	6	5	6	5	5	5	6	6	5	5				
P8294AM™		2400	82	85	82	5	6	4	5	6	6	5	5	7	7	4	5				
P8294Q™		2400	82	85	82	5	6	4	5	6	6	5	5	7	7	4	5				
P8407	Conventionnel	2425	84	85	85	7	4	5	4	7	5	4	5	5	5	6	6				
P8407AM™		2450	84	85	85	7	4	5	4	7	5	4	5	5	5	6	6				
P8407Q™		2450	84	85	85	7	4	5	4	7	5	4	5	5	5	6	6				
P8537Q™		2550	85	83	85	7	4	6	4	6	7	3	6	5	7	5	6				
P8602AM™		2600	86	84	86	5	7	6	5	7	5	4	5	6	6	6	5				























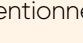
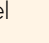










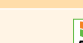






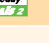
Nouveau = Nouveau produit.

Cotes relatives aux maladies et aux parasites : 8–9 = Très résistant ; 6–7 = Résistant ; 4–5 = Moyennement résistant ; 1–3 = Susceptible ; Blanc = Données insuffisantes.

* Les cotes avec un astérisque (*) reflètent des données préliminaires sujettes à changer lorsque plus de données seront accessibles.

Les produits de maïs grain de marque Pioneer® sont protégés par l'ensemble de traitements de semences LumiGEN®, meneur du secteur, y compris le traitement insecticide de semences Lumivia™, le nouveau traitement nématocicide de semences Lumialza™ et notre nouvel ensemble de traitements fongicides de semences Lumiscend™ Pro.

Dans le cadre de la Loi sur les pesticides 63/09 de l'Ontario, Lumivia et Lumialza ne sont pas considérés comme des pesticides de classe E. Certains produits de maïs de marque Pioneer® sont disponibles avec un traitement de semences à dose élevée (Lumivia et clothianidine). La clothianidine est un pesticide de classe E. En ce qui concerne l'article 74.1 du Code de gestion des pesticides du Québec, à compter du 1^{er} janvier 2025, Lumivia est considéré comme un pesticide de classe 3 A. Pour obtenir plus d'informations, veuillez parler à votre représentant Pioneer. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations des maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, voir la page 26.

Produit de marque Pioneer®	Segment technologique	Unités thermiques	CCM	CCM Soies	CCM physiologique	Robustesse de la tige	Cassure spontanée mi-saison	Robustesse des racines	Levée sous stress	Tolérance à la sécheresse	Verteur	Séchage naturel du grain	Poids spécifique	Taille du plant	Hauteur de l'épi	Recouvrement de l'épi	Tache grise de la feuille	Brûlure septentrionale	Anthracnose, pourritures de la tige	Fusariose de l'épi (Gibberella)	Tache goudronneuse	
																						1
NOUVEAU P87040™	Conventionnel	2550	87	89	88	5	6	6	5	6	5	6	6	6	6	5		5				
P87040AM™	  	2600	87	89	88	5	6	6	5	6	5	6	6	6	6	5		5				
NOUVEAU P87040PCE™	  	2600	87	89	88	5	6	6	5	6	5	6	6	6	6	5		5				
NOUVEAU P87040V™	  	2600	87	89	88	5	6	6	5	6	5	6	6	6	6	5		5				
P8859AM™	  	2600	88	84	86	6	6	6	6	7	5	7	5	5	7	6		5				
P8859Q™	  	2575	88	84	86	6	6	6	6	7	5	7	5	5	7	6		5				
P9026AM™	  	2650	90	91	90	5	5	6	5	6	6	5	7	6	6	3		5				
P9188	Conventionnel	2600	91	89	91	6	5	8	4	7	4	4	6	4	4	6	5	7			5	
P9188AM™	  	2650	91	89	91	6	5	8	4	7	4	4	6	4	4	6	5	7			5	
NOUVEAU P91083PCE™	  	2650	91	94	94	7	5	5	5	6	5	7	5	5	6	6		6			5	
NOUVEAU P91083V™	  	2650	91	94	94	7	5	5	5	6	5	7	5	5	6	6		6			5	
P9233Q™	  	2750	92	89	93	5	3	6	4	6	6	5	6	6	7	5	3	6			5	
P9316Q™	  	2750	93	85	90	5	5	6	4	7	7	5	7	5	6	6	1	6			6	
P9301	Conventionnel	2725	93	91	91	6	6	5	6	6	6	6	7	6	6	6	4	6			4	4
P9466AML™	  	2800	94	95	97	7	7	6	7	7	5	4	5	6	6	5	3	5			5	5
NOUVEAU P9466PCE™	  	2800	94	95	97	7	7	6	7	7	5	4	5	6	6	5	3	5			5	5
P9492	Conventionnel	2750	94	97	98	7	7	7	7	7	7	6	5	6	5	5	4	5			3	6*
P9492AM™	  	2825	94	97	98	7	7	7	7	7	7	6	5	6	5	5	4	5			3	6*









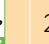

















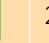



















Nouveau = Nouveau produit.


Cotes relatives aux maladies et aux parasites : 8-9 = Très résistant ; 6-7 = Résistant ; 4-5 = Moyennement résistant ; 1-3 = Susceptible ; Blanc = Données insuffisantes.

* Les cotes avec un astérisque (*) reflètent des données préliminaires sujettes à changer lorsque plus de données seront accessibles.













Les produits de maïs grain de marque Pioneer® sont protégés par l'ensemble de traitements de semences LumiGEN®, meneur du secteur, y compris le traitement insecticide de semences Lumivia™, le nouveau traitement nématocide de semences Lumialza™ et notre nouvel ensemble de traitements fongicides de semences Lumiscend™ Pro.


Dans le cadre de la Loi sur les pesticides 63/09 de l'Ontario, Lumivia et Lumialza ne sont pas considérés comme des pesticides de classe E. Certains produits de maïs de marque Pioneer® sont disponibles avec un traitement de semences à dose élevée (Lumivia et clothianidine). La clothianidine est un pesticide de classe E. En ce qui concerne l'article 74.1 du Code de gestion des pesticides du Québec, à compter du 1^{er} janvier 2025, Lumivia est considéré comme un pesticide de classe 3 A. Pour obtenir plus d'informations, veuillez parler à votre représentant Pioneer. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations des maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, **voir la page 26.**

Produit de marque Pioneer®	Segment technologique	Unités thermiques	CCM	CCM Soies	CCM physiologique	Robustesse de la tige	Cassure spontanée mi-saison	Robustesse des racines	Levée sous stress	Tolérance à la sécheresse	Verdeur	Séchage naturel du grain	Poids spécifique	Taille du plant	Hauteur de l'épi	Recouvrement de l'épi	Tache grise de la feuille	Brûlure septentrionale	Anthracnose, pourritures de la tige	Fusariose de l'épi (Gibberella)	Tache goudronneuse
P9624	Conventionnel	2825	96	96	96	7	6	6	5	8	8	5	6	4	5	6	5	6		7	6
P9624Q™	  	2850	96	96	96	7	6	6	5	8	8	5	6	4	5	6	5	6		7	6
P96760AM™	  	2850	96	96	98	6	7	6	6	7	7	7	5	5	5	7	4	5		3	5*
NOUVEAU P96760PCE™	  	2850	96	96	98	6	7	6	6	7	7	7	5	5	5	7	4	5		3	5*
P96760Q™	  	2850	96	96	98	6	7	6	6	7	7	7	5	5	5	7	4	5		3	5*
NOUVEAU P96760V™	  	2850	96	96	98	6	7	6	6	7	7	7	5	5	5	7	4	5		3	5*
NOUVEAU P96567AM™	  	2850	96	99	98	6	6	7	5	8	7	5	6	5	5	6	4	6		5	6*
NOUVEAU P96567Q™	  	2850	96	99	98	6	6	7	5	8	7	5	6	5	5	6	4	6		5	6*
P9823Q™	  	2925	98	95	101	5	5	6	5	6	5	4	5	6	6	5	5	6	2	5	5*
NOUVEAU P9823V™	  	2925	98	95	101	5	5	6	5	6	5	4	5	6	6	5	5	6	2	5	5*
P9815AM™	  	2925	98	101	100	7	3	6	6	8	7	8	4	6	5	5	4	5		3	5
P9845PCE™	   	2950	98	101	99	5	5	5	6	9	6	3	6	6	6	6	4	6		4	4
P9845V™	   	2950	98	101	99	5	5	5	6	9	6	3	6	6	6	6	4	6		4	4
P9946AML™	  	2950	99	97	103	6	6	7	5	7	5	5	7	4	6	5	4	6		6	5
P0035	 Conventionnel	2975	100	99	101	5	3	6	5	9	7	5	5	6	5	6	4	5	5	5	7
P0035Q™	   	2975	100	99	101	5	3	6	5	9	7	5	5	6	5	6	4	5	5	5	7

Nouveau = Nouveau produit  = caractère Optimum® AQUAMax®
Cotes relatives aux maladies et aux parasites : 8–9 = Très résistant ; 6–7 = Résistant ;
4–5 = Moyennement résistant ; 1–3 = Susceptible ; Blanc = Données insuffisantes.
* Les cotes avec un astérisque (*) reflètent des données préliminaires sujettes à changer
lorsque plus de données seront accessibles.
**Les produits de maïs grain de marque Pioneer® sont protégés par l'ensemble de
traitements de semences LumiGEN®, meneur du secteur, y compris le traitement
insecticide de semences Lumivia™, le nouveau traitement nématocide de semences
Lumialza™ et notre nouvel ensemble de traitements fongicides de semences
Lumiscend™ Pro.**

Dans le cadre de la Loi sur les pesticides 63/09 de l'Ontario, Lumivia et Lumialza ne sont pas considérés comme des pesticides de classe E. Certains produits de maïs de marque Pioneer® sont disponibles avec un traitement de semences à dose élevée (Lumivia et clothianidine). La clothianidine est un pesticide de classe E. En ce qui concerne l'article 74.1 du Code de gestion des pesticides du Québec, à compter du 1^{er} janvier 2025, Lumivia est considéré comme un pesticide de classe 3 A. Pour obtenir plus d'informations, veuillez parler à votre représentant Pioneer. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations des maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, voir la page 26.

Produit de marque Pioneer®	Segment technologique	Unités thermiques	CCM	CCM Soies	CCM physiologique	Robustesse de la tige	Cassure spontanée mi-saison	Robustesse des racines	Levée sous stress	Tolérance à la sécheresse	Verdeur	Séchage naturel du grain	Poids spécifique	Taille du plant	Hauteur de l'épi	Recouvrement de l'épi	Tache grise de la feuille	Brûlure septoriale	Anthracnose, pourritures de la tige	Fusariose de l'épi (Gibberella)	Tache goudronneuse
P0075	Conventionnel	2975	100	103	104	6	6	6	6	8	5	5	5	5	5	5	5	6	4	6	6
P0075Q™		3000	100	103	104	6	6	6	6	8	5	5	5	5	5	5	5	6	4	6	6
P0487	 Conventionnel	3100	104	103	105	5	6	5	6	9	5	4	5	7	6	6	5	6	5	3	6
P0404Q™		3125	104	100	102	5	6	7	5	8	4	3	5	5	5	6	5	5	4	5	5*
P04922Q™		3125	104	101	104	7	5	7	6	7	5	3	6	6	5	6	4	6	5	3	8
P04511AM™		3125	104	102	101	6	5	6	5	7	6	3	6	6	5	6	4	5	7	4	5
P0506AM™		3150	105	105	105	6	6	4	5	9	7	7	5	6	5	3	5	6	5	5	6
P0529Q™		3150	105	108	106	6	6	6	5	6	5	8	5	6	6	5	5	6	5	5	6*
P0720	Conventionnel	3200	107	106	109	6	4	7	5	8	6	5	7	5	6	5	4	6	5	4	7
P0720Q™		3250	107	106	109	6	4	7	5	8	6	5	7	5	6	5	4	6	5	4	7
P0806AM™		3250	108	109	109	6	5	6	4	6	5	5	6	6	6	5	5	5	5	4	6
P0859AM™		3250	108	111	111	6	7	6	5	7	7	5	5	6	6	7	5	5	5	3	5
P0953AM™		3300	109	111	113	6	6	6	5	6	6	3	6	6	5	7	5	6	6	3	5
NOUVEAU P1136AM™		3400	111	112	111	5	4	6	5	6	5	4	7	5	5	7	5	5	4	6	6*

Nouveau = Nouveau produit  = caractère Optimum® AQUAMax®
Cotes relatives aux maladies et aux parasites : 8–9 = Très résistant ; 6–7 = Résistant ; 4–5 = Moyennement résistant ; 1–3 = Susceptible ; Blanc = Données insuffisantes.
* Les cotes avec un astérisque (*) reflètent des données préliminaires sujettes à changer lorsque plus de données seront accessibles.
Les produits de maïs grain de marque Pioneer® sont protégés par l'ensemble de traitements de semences LumiGEN®, meneur du secteur, y compris le traitement insecticide de semences Lumivia™, le nouveau traitement nématocide de semences Lumialza™ et notre nouvel ensemble de traitements fongicides de semences Lumiscend™ Pro.

Dans le cadre de la Loi sur les pesticides 63/09 de l'Ontario, Lumivia et Lumialza ne sont pas considérés comme des pesticides de classe E. Certains produits de maïs de marque Pioneer® sont disponibles avec un traitement de semences à dose élevée (Lumivia et clothianidine). La clothianidine est un pesticide de classe E. En ce qui concerne l'article 74.1 du Code de gestion des pesticides du Québec, à compter du 1^{er} janvier 2025, Lumivia est considéré comme un pesticide de classe 3 A. Pour obtenir plus d'informations, veuillez parler à votre représentant Pioneer. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations des maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, **voir la page 26.**



Les traitements de semences LumiGEN® sont exclusifs aux marques de semences de Corteva Agriscience™. Ils représentent les technologies appliquées aux semences les plus performantes et les plus avancées du secteur. Vous les trouverez sur les génétiques des semences de marques Pioneer®.

Les ingrédients de nos recettes sont méticuleusement choisis parmi des centaines de produits afin de garantir que nos sélections offrent la meilleure valeur au client. Cela vous aide à établir des cultures en santé, uniformes et à maximiser la productivité. Seuls les traitements de semences qui excellent dans notre rigoureux processus PASSER obtiennent la marque d'assurance du traitement de semences LumiGEN®.

Conçus pour nos génétiques. Vérifiés sur nos génétiques. Éprouvés en champ avec nos génétiques.

Ensemble LumiGEN® pour le maïs

Lumivia™

Le traitement insecticide pour semences Lumivia™ aide les producteurs de maïs à maximiser leur investissement en semences grâce à une excellente protection à large spectre contre les principaux insectes ravageurs de début de saison.

TRAITEMENT INSECTICIDE DE SEMENCES

Lumiscend™ PRO

Le **NOUVEAU** traitement fongicide de semences de maïs LumiGEN®, incluant le nouveau Lumiscend™ Pro, combine de façon unique quatre matières actives. Cet ensemble à multiples modes d'action ajoute un nouveau niveau de protection contre les espèces de *rhizoctonia* et de *pythium*. Les semences et le sol transmettent ces maladies en début de saison.

TRAITEMENT FONGICIDE DE SEMENCES

Lumialza™

Le traitement biologique, nématocide, de semences Lumialza™ protège les racines du maïs contre les nématodes nuisibles pendant plus de 80 jours. Il coopère aussi avec les organismes bénéfiques pour améliorer la vigueur de la culture et son potentiel de rendement.

TRAITEMENT DES SEMENCES DE NÉMATOCIDES



Apprenez-en davantage au sujet du portefeuille Corteva des technologies appliquées à la semence :



Les traitements de semences LumiGEN dominent l'industrie. Ils protègent le maïs de marque Pioneer®. Consultez votre représentant Pioneer pour obtenir des recommandations de traitements spécifiques pour semences.

Ensemble de traitements pour semences de maïs LumiGEN Premium Performance

Produit	Groupe	Protection contre maladie, nématodes et insectes
NOUVEAU Lumiscend™ Pro	4, 7, 22	• <i>Pythium, Rhizoctonia, Fusarium</i> , charbon de l'inflorescence
Ipconazole	3	
NOUVEAU Lumialza™	Biologique	• Principales espèces de nématodes incluant : piqueurs, à lance, à aiguille, cécidogène, à dague, et à lésions
Lumivia™ 500	28	• Ver fil-de-fer, ver blanc, mouche des semis, vers-gris noir

LumiGEN Premium, ensemble insecticide pour les environnements sous fortes pressions d'insectes**

Produit	Groupe	Protection accrue contre insectes, maladies et nématodes
NOUVEAU Lumiscend™ Pro	4, 7, 22	• <i>Pythium, Rhizoctonia, Fusarium</i> , charbon de l'inflorescence
Ipconazole	3	
NOUVEAU Lumialza™	Biologique	• Principales espèces de nématodes incluant : piqueurs, à lance, à aiguille, cécidogène, à dague, et à lésions
Lumivia™ 750	28	• Protection améliorée contre ver fil-de-fer, ver blanc, mouche des semis, vers-gris noir
Clothianidine 500	4	

*Répression

** L'ensemble insecticide à dose élevée n'est pas offert au Québec.

Guide de gestion des herbicides

Produit de marque Pioneer®	CCM	Segment technologique	Amide	Acide benzoïque et phénoxy	Isoxazole	SU
P6910AM™	69	AcreMax LIBERTY LINK	●	●	●	●
P7211AM™	72	AcreMax LIBERTY LINK	●	▼	●	▼
P7389AM™	73	AcreMax LIBERTY LINK	●	▼	●	●
P7574AM™	75	AcreMax LIBERTY LINK	●	■	●	▼
P8034LR™	80	LIBERTY LINK	●	▼	●	■
P8048AM™	80	AcreMax LIBERTY LINK	●		●	●
P82288AM™	82	AcreMax LIBERTY LINK	●	●	●	●
P82288PCE™	82	POWERCORE LIBERTY LINK	●	●	●	●
P8294AM™	82	AcreMax LIBERTY LINK	●	●	●	●
P8294Q™	82	QROME LIBERTY LINK	●	●	●	●
P8407	84	Conventionnel	●	●	●	●
P8407AM™	84	AcreMax LIBERTY LINK	●	●	●	●
P8407Q™	84	QROME LIBERTY LINK	●	●	●	●
P8537Q™	84	QROME LIBERTY LINK	●	■	●	●
P8602AM™	86	AcreMax LIBERTY LINK	●	■	●	●
P87040	87	Conventionnel	●		●	
P87040AM™	87	AcreMax LIBERTY LINK	●		●	
P87040PCE™	87	POWERCORE LIBERTY LINK	●		●	
P87040V™	87	VORCEED LIBERTY LINK	●		●	
P8859Q™	88	QROME LIBERTY LINK	●	▼	●	●
P8859AM™	88	AcreMax LIBERTY LINK	●	▼	●	●
P9026AM™	90	AcreMax LIBERTY LINK	●	●	●	●
P9188	91	Conventionnel	●	▼	●	▼
P9188AM™	91	AcreMax LIBERTY LINK	●	▼	●	▼
P9233Q™	92	QROME LIBERTY LINK	●	▼	●	●
9301	93	Conventionnel	●	●	●	●
P9316Q™	93	QROME LIBERTY LINK	●	●	▼	●
P9466AML™	94	AcreMax LIBERTY LINK	●	●	●	●
P9466PCE™	96	POWERCORE LIBERTY LINK	●	●	●	●
P9492	94	Conventionnel	●	■	●	●
P9492AM™	94	AcreMax LIBERTY LINK	●	■	●	●
P9624	96	Conventionnel	●	●	●	●
P9624Q™	96	QROME LIBERTY LINK	●	●	●	●
P96760AM™	96	AcreMax LIBERTY LINK	●	●	●	●
P96760PCE™	96	POWERCORE LIBERTY LINK	●	●	●	●
P96760Q™	96	QROME LIBERTY LINK	●	●	●	●
P96760V™	96	VORCEED LIBERTY LINK	●	●	●	●

Produit de marque Pioneer®	CCM	Segment technologique	Amide	Acide benzoïque et phénoxy	Isoxazole	SU
P9815AM™	98	AcreMax LIBERTY LINK	●	●	●	●
P9823Q™	98	QROME LIBERTY LINK	●	●	●	●
P9823V™	98	VORCEED LIBERTY LINK	●	●	●	●
P9845PCE™	98	POWERCORE LIBERTY LINK	●	●	●	●
P9845V™	98	VORCEED LIBERTY LINK	●	●	●	●
P9946AML™	99	AcreMax LIBERTY LINK	●	●	●	●
P0035	100	Conventionnel	●	●	●	●
P0035Q™	100	QROME LIBERTY LINK	●	●	●	●
P0075	100	Conventionnel	●	●	●	●
P0075Q™	100	QROME LIBERTY LINK	●	●	●	●
P0487	104	Conventionnel	●	●	●	●
P0404Q™	104	QROME LIBERTY LINK	●	▼	●	●
P0506AM™	105	AcreMax LIBERTY LINK	●	●	●	●
P0529Q™	105	QROME LIBERTY LINK	●	●	●	●
P0720	107	Conventionnel	●	●	●	●
P0720Q™	107	QROME LIBERTY LINK	●	●	●	●
P0806AM™	108	AcreMax LIBERTY LINK	●	●	●	●
P0859AM™	108	AcreMax LIBERTY LINK	●	▼	●	●
P0935AM™	109	AcreMax LIBERTY LINK	●	●	●	●
P1136AM™	111	AcreMax LIBERTY LINK	●	●	●	●

- = Tolérance adéquate
- ▼ = Nécessite une gestion minutieuse
- = Avertissement sur la réaction des cultures
- = Données insuffisantes

Les produits qui ne figurent pas dans ce tableau sont en attente d'une cote en matière de gestion des herbicides. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations des maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, voir la page 26.

▶▶▶ Soya

Le futur pour vos surfaces de soya !

Les soyas de marque Pioneer® sont le premier choix des producteurs canadiens de soya.

En achetant du soya Pioneer, vous investissez dans la technologie et l'innovation. Ces deux éléments animent les produits de semences leader de l'industrie. Les semences Pioneer proviennent d'une génétique élite, de technologies de sélection à la fine pointe, éprouvées par des essais locaux rigoureux. Autant d'atouts garantissent la prospérité des cultures des agriculteurs. Nous investissons davantage de ressources dans le secteur de recherche et de développement de notre organisation. Cela nous permet de continuer à accroître la productivité par hectare, y compris :

- Les soyas de la série Z qui offrent un potentiel de rendement supérieur et une force agronomique dominante dans l'industrie.
- Le système de désherbage Enlist™ fournit des solutions herbicides puissantes pour les mauvaises herbes difficiles à supprimer et résistantes comme l'amarante tuberculée, la vergerette du Canada et la prêle des champs.

▶▶▶ **Le futur,
c'est ici maintenant.**

Z **SÉRIE**
SOYA

Z SÉRIE SOYA

▶▶▶ **Le Futur, c'est ici et maintenant.**

Nouvelle ère de performances du soya.

- Rendement accru : avantage de 182 kg/ha par rapport aux soyas de la Série A
- Meilleures caractéristiques agronomiques : protection accrue contre la moisissure blanche et le SMS
- Flexibilité en suppression des mauvaises herbes : propulsé par le système Enlist™ de suppression des mauvaises herbes



Apprenez-en davantage sur Pioneer.com/Serie-Z



PIONEER

FAIT POUR CROÎTRE™



CORTEVA
agriscience

Produit de marque Pioneer®		Segment technologique	Maturité relative	Unités thermiques	Tenue à la récolte	Levée en champ	Gène <i>Phytophthora</i>	Tolérance en champ à <i>Phytophthora</i>	Moissure blanche	Syndrome de la mort subite	Source du nématode à kyste du soya	Largeur de la canopée	Taille du plant à maturité	Couleur du hile
		1	2			3	4	5	6		7	8	9	10
Z SÉRIE SOYA	NOUVEAU P003Z08E™		003	2350	7**	7	1c	5**	5**	3**	-	4**	6	BF
Z SÉRIE SOYA	NOUVEAU P004Z87E™		004	2375	6**	7	1c	5**	5**	3**	-	5**	4	J
Z SÉRIE SOYA	NOUVEAU P006Z63E™		006	2425	8**	6	1c	4**	7**	4**	-	4**	6	J
	P007A68E™		007	2450	8	7**	1c	5**	6	2**	-	4**	5	BF
Z SÉRIE SOYA	NOUVEAU P01Z13E™		01	2550	6**	7	1k	5**	5	6**	-	6**	5	N
	P04A98E™		04	2625	7	7	1c	7**	6	4**	-	4**	3	BR
Z SÉRIE SOYA	NOUVEAU P05Z60E™		05	2650	7**	7	1c	5**	6	4**	PI88788	5**	3	BR
	P06A38E™		06	2675	7	6	1c	7**	7	5**	-	5	4	BR
Z SÉRIE SOYA	NOUVEAU P06Z90E™		06	2675	7**	8	1k	6**	5	5**	PI88788	6	4	BR
	P08A44E™		08	2725	7	6	1k	4**	4	4**	PI88788	4**	5	BR
Z SÉRIE SOYA	NOUVEAU P09Z79E™		09	2750	7**	7	1k	4**	6**	6**	PI88788	6**	5	BR
Z SÉRIE SOYA	NOUVEAU P11Z72E™		11	2800	6**	6	1c	5**	6	5**	Peking	5**	4	BR

Nouveau = Nouveau produit

Les cotes marquées d'un astérisque () indiquent des données préliminaires sujettes à changement lorsque des données additionnelles seront accessibles.












Les soya de marque Pioneer® peuvent être protégés par l'ensemble de traitements de semences LumiGEN®, meneur du secteur, y compris le traitement fongicide de semences LumiTreo™. Assurez-vous d'ajouter le traitement insecticide de semences Lumiderm™ pour une protection maximale.

Les semences traitées avec ce produit ne sont pas considérées comme un pesticide de classe E en vertu du Règlement de l'Ontario 63/09 de la Loi sur les pesticides. En ce qui concerne l'article 74.1 du Code de gestion des pesticides du Québec, à compter du 1er janvier 2025, Lumiderm est considéré comme un pesticide de classe 3 A. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations liées aux maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, voir la page 28.

Les recommandations de l'approche par programme Enlist™ au bout de vos doigts.

Téléchargez l'application « Guide champ » de Corteva Agriscience ! Il s'agit d'un outil simple et facile à utiliser. Il vous aide à choisir la bonne approche par programme pour vos soya Enlist E3™. Il contribue à la protection de votre culture et à la maximisation de votre potentiel de profit.












Produit de marque Pioneer®		Segment technologique	Maturité relative	Unités thermiques	Tenue à la récolte	Levée en champ	Gène <i>Phytophthora</i>	Tolérance en champ à <i>Phytophthora</i>	Moissure blanche	Syndrome de la mort subite	Source du nématode à kyste du soya	Largeur de la canopée	Taille du plant à maturité	Couleur du hile
		1	2			3	4	5	6		7	8	9	10
Z SÉRIE SOYA	NOUVEAU P13Z28E™		13	2850	7**	6	1k	4**	6	5**	PI88788	5**	5	N
	P17A87E™		17	2950	7	7	1k	5**	4	6	PI88788	5	5	N
Z SÉRIE SOYA	NOUVEAU P17Z39E™		17	2950	7	7	1k	4**	5	7**	Peking	5**	5	N
Z SÉRIE SOYA	NOUVEAU P18Z01E™		18	2975	7	6	1k	4**	5	8**	Peking	6	4	N
	P19A37E™		19	3000	7	8	1k,3a		4	6**	PI88788	5**	5	N
Z SÉRIE SOYA	NOUVEAU P21Z88E™		21	3050	7	7	1k	4**	5	6**	Peking	6	6	BR
	P22A67E™		22	3075	6	7	1k,3a		4	6**	PI88788	5**	5	N
Z SÉRIE SOYA	NOUVEAU P23Z58E™		23	3100	8	7	1k	4**	5	5**	Peking	6	5	BR
	P24A07E™		24	3125	6	6	1k	3**	5	4**	PI88788	4**	7	BR
	P25A16E™		25	3150	8	7	1k	4**	6	7	Peking	6	5	BR
Z SÉRIE SOYA	NOUVEAU P26Z78E™		26	3175	8	7	1k	5**	5	5**	PI88788	5**	5	N

Nouveau = Nouveau produit

Les cotes marquées d'un astérisque () indiquent des données préliminaires sujettes à changement lorsque des données additionnelles seront accessibles.

Les soyas de marque Pioneer® peuvent être protégés par l'ensemble de traitements de semences LumiGEN®, meneur du secteur, y compris le traitement fongicide de semences LumiTreo™. Assurez-vous d'ajouter le traitement insecticide de semences Lumiderm™ pour une protection maximale.

Les semences traitées avec ce produit ne sont pas considérées comme un pesticide de classe E en vertu du Règlement de l'Ontario 63/09 de la Loi sur les pesticides. En ce qui concerne l'article 74.1 du Code de gestion des pesticides du Québec, à compter du 1er janvier 2025, Lumiderm est considéré comme un pesticide de classe 3 A. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations liées aux maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, voir la page 28.

Produit de marque Pioneer®		Segment technologique	Maturité relative	Unités thermiques	Tenue à la récolte	Levée en champ	Gène <i>Phytophthora</i>	Tolérance en champ à <i>Phytophthora</i>	Moisissure blanche	Syndrome de la mort subite	Source du nématode à kyste du soya	Largeur de la canopée	Taille du plant à maturité	Couleur du hile
		1	2			3	4	5	6		7	8	9	10
	NOUVEAU P28Z30E™		28	3225	8	7	1k	6**	5	6**	PI88788	5**	5	N
	NOUVEAU P28Z89E™		28	3225	8	7	1k	4**	5	6**	Peking	6	5	BR
	P30A75E™		30	3275	7	7**	1k	5**	4	6	PI88788	6	4	BR
	NOUVEAU P31Z32E™		31	3300	8	7	1k	5**	6	6	PI88788	6**	5	N
	NOUVEAU P32Z91E™		32	3325	9	7	1k,3a		5	6	Peking	6**	5	N
	P07A10	Conventionnel	07	2700	6**	8	1c	7	4	3**	PI88788	7	6	J
	P09A20†	Conventionnel	09	2750		7**	1c,3a					4**	4	F
	P11A10	Conventionnel	11	2800	6	7	3a		4	4**	PI88788	4	6	J
	P11A67†	Conventionnel	11	2800	8	7			6**			6	6	F
	P13A03	Conventionnel	13	2850	6**	7	1c	5	4**	4**	PI88788	5	4	J
	P15A20	Conventionnel	15	2900	7	8	1c	7	5	3**	P	5	5	J
	P21A20	Conventionnel	21	3050	6	7	1c	5	4	5	PI88788	6	4	F

Nouveau = Nouveau produit

† Ne peut être vendu hors Québec

Les cotes marquées d'un astérisque () indiquent des données préliminaires sujettes à changement lorsque des données additionnelles seront accessibles.

Les soyas de marque Pioneer® peuvent être protégés par l'ensemble de traitements de semences LumiGEN®, meneur du secteur, y compris le traitement fongicide de semences LumiTreo™. Assurez-vous d'ajouter le traitement insecticide de semences Lumiderm™ pour une protection maximale.

Les semences traitées avec ce produit ne sont pas considérées comme un pesticide de classe E en vertu du Règlement de l'Ontario 63/09 de la Loi sur les pesticides. En ce qui concerne l'article 74.1 du Code de gestion des pesticides du Québec, à compter du 1er janvier 2025, Lumiderm est considéré comme un pesticide de classe 3 A. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations reliées aux maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, voir la page 28.



Les traitements de semences LumiGEN® sont exclusifs aux marques de semences de Corteva Agriscience™. Ils représentent les technologies appliquées aux semences les plus performantes et les plus avancées du secteur. Vous les trouverez sur les génétiques des semences de marques Pioneer®.

Les ingrédients de nos recettes sont méticuleusement choisis parmi des centaines de produits afin de garantir que nos sélections offrent la meilleure valeur au client. Cela vous aide à établir des cultures en santé, uniformes, et à maximiser la productivité. Seuls les traitements de semences qui excellent dans notre rigoureux processus PASSER obtiennent la marque d'assurance du traitement de semences LumiGEN®.

Conçus pour nos génétiques. Vérifiés sur nos génétiques. Éprouvés en champ avec nos génétiques.

Ensemble LumiGEN® pour le soya

LumiTreo™

TRAITEMENT FONGICIDE DE SEMENCES

Le **NOUVEAU** traitement fongicide de semences LumiGEN pour le soya, LumiTreo™, livre la meilleure protection et la plus poussée contre le phytophthora. Il ouvre la porte à des populations de soyas plus en santé, plus vigoureux, à potentiel de rendement plus élevé.

Lumiderm™

TRAITEMENT INSECTICIDE DE SEMENCES

En tant que traitement insecticide de semences, Lumiderm™ fournit une protection à large spectre contre les insectes parasites de début de saison, y compris la chrysomèle du haricot, le puceron du soya et contre le ver-gris.



Concurrent



LumiGEN FST + LumiTreo™

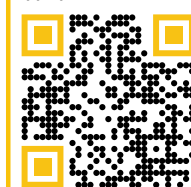


Traitement fongicide pour semences seulement



Traitement fongicide pour semences + Lumiderm™

Apprenez-en davantage au sujet du portefeuille Corteva des technologies appliquées à la semence :



Ridgetown, ON

Les traitements de semences LumiGEN® de marque Pioneer® dominent l'industrie et protègent les soyas. Consultez votre représentant Pioneer pour obtenir des suggestions de traitement spécifique.



Ensemble de traitements pour semences de soya LumiGEN Premium Performance

Produit	Groupe	Protection de pointe contre insecte et maladie	
LumiGEN TFS avec LumiTreo™	3, 4, 11, 49	<ul style="list-style-type: none"> Phytophthora Pythium 	<ul style="list-style-type: none"> Rhizoctonia Fusarium
Lumiderm™	28	<ul style="list-style-type: none"> Chrysomèle du haricot Mouche des semis Hanneton européen Hanneton masqué 	<ul style="list-style-type: none"> Hanneton commun Ver fil-de-fer Puceron du soya Ver-gris

L'ensemble de traitements pour semences de soya LumiGEN Premium Performance est offert avec un inoculant et/ou un nématicide pour une protection supplémentaire.

GÉRER LES MAUVAISES HERBES À PROBLÈMES DANS LES SOYAS ENLIST E3™ AU MOYEN D'UNE APPROCHE PROGRAMME



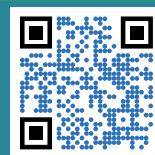
L'APPROCHE PROGRAMME utilise un **système à deux passages**. Elle inclut plusieurs modes d'action pour supprimer avec efficacité les mauvaises herbes. Elle gère aussi leur résistance dans les **soyas Enlist E3™**.

Mauvaise herbe	Modes d'action	Présemis ou prélevée avec activité résiduelle	Postlevée, jusqu'à R1 ou R2*	Avantages
Vergerette du Canada (résistante au glyphosate)	2, 4, 5, 9, 10	L'herbicide Canopy™ PRO Utilisé en brûlage avec un glyphosate et un deuxième mode d'action efficace	Enlist™ 1 + Liberty® 200 SN* OU Enlist™ 1 + glyphosate	Présentement, la vergerette du Canada n'a pas de résistance connue aux herbicides du groupe 4 ou du groupe 10. Sa large fenêtre d'application aide à supprimer les échappées tardives.
Amarante tuberculée (résistante au glyphosate)	2, 4, 14, 9, 10	L'herbicide Diligent™	Enlist™ 1 + glyphosate OU Enlist™ 1 + Liberty® 200 SN*	Garder les groupes 4, 9 et 10 pour le deuxième passage. Présentement, les populations d'amarantes tuberculées sont susceptibles aux herbicides Enlist™
Prêle	2, 4, 9	Broadstrike™ RC + glyphosate + Enlist™ 1	Enlist™ 1 + glyphosate	Deux modes d'action efficaces contre la prêle des champs (groupes 2 et 4). Possibilité d'une deuxième application d'Enlist 1, sur la culture. Excellente occasion de lutter contre cette mauvaise herbe dans une culture de soya.

Les herbicides Enlist™, porteurs de la technologie Colex-D™ offrent une volatilité presque nulle et une faible dérive.

Les herbicides Enlist sont des outils essentiels permettant une suppression en postlevée, sans crainte de mouvements hors cible.

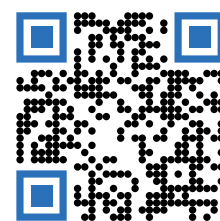
Discutez avec votre détaillant ou utilisez l'application « Guide champ » afin de trouver des solutions pour votre exploitation agricole.
Apprenez-en davantage à enlistcanada.ca-fr



* Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés à liées. © 2024 Corteva. Le caractère transgénique du soya Enlist E3™ a été conçu et il est détenu conjointement par Corteva Agriscience et M.S. Technologies L.L.C. LIBERTY est une marque déposée de BASF, utilisée avec l'autorisation de BASF Canada inc. © 2024 BASF Canada inc. Enlist Duo™ et Enlist 1™ sont les seuls produits à base de 2,4-D dont l'utilisation est autorisée avec les cultures Enlist™. Consulter les étiquettes des herbicides Enlist pour connaître les espèces de mauvaises herbes supprimées. Toujours lire et se conformer aux directives de l'étiquette.

Maximiser le potentiel de rendement avec les solutions de Corteva Agriscience

Corteva Agriscience est fière d'offrir des solutions de protection des cultures de premier plan, y compris une gamme complète de produits pour le soya. Cela signifie que les agriculteurs peuvent gérer leurs surfaces en soya grâce aux connaissances, à la technologie et aux solutions de Corteva.



La protection complète des cultures commence par la combinaison des meilleures solutions aux mauvaises herbes, aux ravageurs, aux parasites ou aux défis liés aux maladies.



PRODUIT	À GÉRER	DOSE	EN PRÉSEMI	EN PRÉLEVÉE	VE	V1	V3	V5	R1	R3	R5	R6	R7
Diligent HERBICIDE	AMARANTE TUBERCULÉE, MAUVAISES HERBES ANNUELLES	70,4 g/ac	■	■									
Canopy PRO HERBICIDE	VERGERETTE DU CANADA MAUVAISES HERBES ANNUELLES	14,4 g/ac + 225 g/ac	■	■	■								
Classic HERBICIDE	MAUVAISES HERBES DIFFICILES À SUPPRIMER	14,4 g/ac	■	■	■	■	■						
Enlist 1 MAUVAISES HERBES DIFFICILES À SUPPRIMER ET RÉSISTANTES	MAUVAISES HERBES DIFFICILES À SUPPRIMER ET RÉSISTANTES	0,73 L/ac ¹	■	■	■	■	■	■	■				
Acapela FONGICIDE	MOISSISSURE BLANCHE	0,352 L/ac (27 ac/cruche ou 325 ac/baril)							■	■			
Vititude FONGICIDE	MOISSISSURE BLANCHE	0,297L/ac (30 ac/cruche ou 320 ac/baril)							■	■			
Utrisha N NUTRIMENT	EFFICIENCE DE L'AZOTE	135 g/ac (40 ac/sac)						■	■				

¹ Pour utilisation sur les soya Enlist E3[®] seulement.

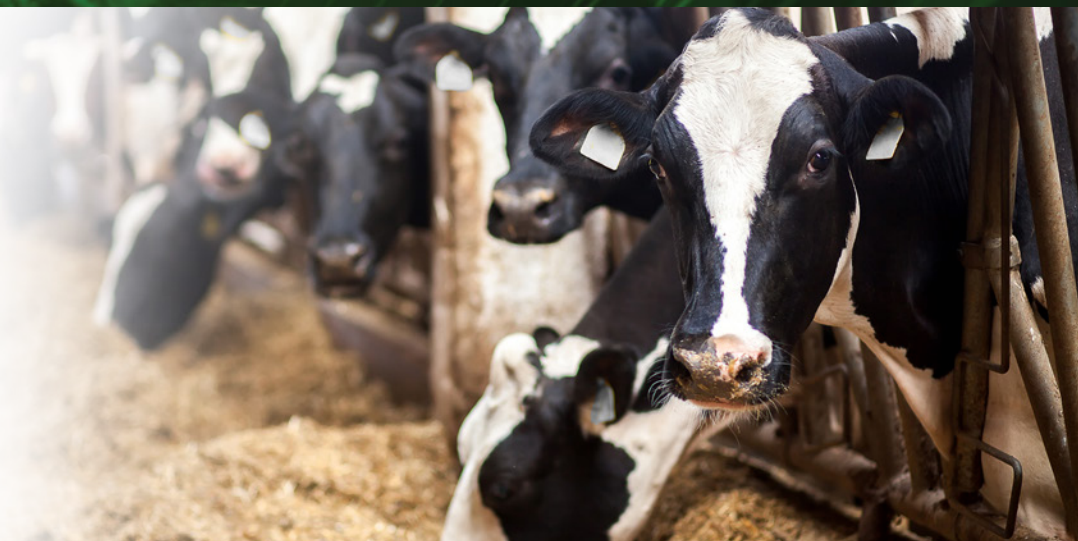
▶▶▶ Mais ensilage

Prêt pour la prochaine étape en matière de maïs d'ensilage ?

Bovalta™ BMR est arrivé. Bovalta BMR combine la digestibilité que vous êtes en droit d'attendre avec un tout nouveau niveau de potentiel de rendement.

Bovalta™ BMR

VACHES SATISFAITES. RÉSERVOIRS À LAIT PLEINS.



NOUVEAU Bovalta™ BMR. Ce n'est pas le BMR que vous pensez connaître.

Produit de marque Pioneer®	Segment technologique	Segment d'ensilage	Unités thermiques (culture ensilage)	CCM ensilage	Rendement ensilage	Amidon et sucre	Digestibilité de la fibre	Protéine brute de l'ensilage	Lait par acre	Lait par tonne	Robustesse de la tige	Robustesse des racines	Levée sous stress	Tolérance à la sécheresse	Taille du plant	Hauteur de l'épi	Brûlure septentrionale	Fusariose de l'épi (Cibberella)	Tache goudronneuse
P9482SSE™		BMR	2400-2700	95	6	6	B	7	7	9	7	4	7	5	8	8	3		
P9648SXRA™		BMR	2500-2800	95	6	6	B	8	8	9	5	4	5	4	9	6	4		
P95075Q™		Bovalta™ BMR	2500-2800	95	7	7	B	8	7	8		6	5		5	6	4		
NOUVEAU P9884Q™		Bovalta™ BMR	2600-2900	98	7	7	B	8	7	9	4	5	5		5	5	5		
P08133Q™		Bovalta™ BMR	3100-3400	108	7	7	B	7	7	9		6	5		7	7	5		

Nouveau = Nouveau produit

Cotes relatives aux maladies et aux parasites : 8-9 = Très résistant ; 6-7 = Résistant ; 4-5 = Moyennement résistant ; 1-3 = Susceptible ; Blanc = Données insuffisantes.

Les produits de maïs ensilage de marque Pioneer® sont protégés par l'ensemble de traitements de semences LumiGEN®, meneur du secteur, y compris le traitement insecticide de semences Lumivia™, le nouveau traitement nématocide de semences Lumialza™ et notre nouvel ensemble de traitements fongicides de semences Lumiscend™ Pro.

Dans le cadre de la Loi sur les pesticides 63/09 de l'Ontario, Lumivia et Lumialza ne sont pas considérés comme des pesticides de classe E. Certains produits de maïs de marque Pioneer® sont disponibles avec un traitement de semences à dose élevée (Lumivia et clothianidine). La clothianidine est un pesticide de classe E. En ce qui concerne l'article 74.1 du Code de gestion des pesticides du Québec, à compter du 1^{er} janvier 2025, Lumivia est considéré comme un pesticide de classe 3 A. Pour obtenir plus d'informations, veuillez parler à votre représentant Pioneer. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations des maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, voir la page 26.

Produit de marque Pioneer®	Segment technologique	Segment d'ensilage	Unités thermiques (culture ensilage)	CCM ensilage	Rendement ensilage	Amidon et sucre	Digestibilité de la fibre	Protéine brute de l'ensilage	Lait par acre	Lait par tonne	Robustesse de la tige	Robustesse des racines	Levée sous stress	Tolérance à la sécheresse	Taille du plant	Hauteur de l'épi	Brûlure septentrionale	Fusariose de l'épi (Gibberella)	Tache goudronneuse
P9377AMXT™		Spécifique à l'ensilage	2500-2800	93	9	7	7	9	6	6	4	8	6	7	6	8	6	5	
P9789AMXT™		Spécifique à l'ensilage	2600-2900	95	8	7	8	9	8	7	5	6	6	6	6	5	6	4	
P0031Q™		Spécifique à l'ensilage	2700-3000	101	8	9	6	6	9	7	5	6	6	6	5	6	6	5	5*
P0242AMXT™		Spécifique à l'ensilage	2800-3100	104	7	9	8	7	8	9	6	5	5	7	6	5	5	6	
P0789AMXT™		Spécifique à l'ensilage	3100-3400	107	9	6	7	7	9	7	6	5	6	4	9	8	5		
P6910AM™		Deux fins	1800-2100	70	6	8	7	8	6	8	5	5	4	6	4	4	3		
P72068AM™		Deux fins	1900-2200	73	8	7	6	7	7	6	5	6	4	7	5	5	5		
NOUVEAU P76843PCE™		Deux fins	2000-2300	78	7	7	7	8	7	7	6	6	4	6	5	6	4		
P7574AM™		Deux fins	2000-2300	79	9	7	6	8	9	6	6	4	6	5	6	6	4		
P8859Q™		Deux fins	2300-2600	82	7	8	7	7	7	7	6	6	6	7	5	7	5		
P8294Q™		Deux fins	2300-2600	83	8	7	5	7	8	6	5	4	5	6	7	7	5		
P8407Q™		Deux fins	2400-2700	86	8	8	8	8	8	8	7	5	4	7	5	5	6		
NOUVEAU P87040V™		Deux fins	2500-2800	88	8	7	7	7	8	8	5	6	5	6	6	6	5		
P9233Q™		Deux fins	2500-2800	90	8	8	7	6	8	8	5	6	4	6	6	7	6	5	
NOUVEAU P9466PCE™		Deux fins	2500-2800	91	8	8	7	6	8	7	6	7	7	7	6	6	5	5	5
NOUVEAU P91083V™		Deux fins	2500-2800	92	7	7	6	6	7	7	7	5	5	6	5	6	6	5	
NOUVEAU P96760V™		Deux fins	2600-2900	97	7	8	7	7	8	7	6	6	6	7	5	5	5	3	5*
NOUVEAU P9823V™		Deux fins	2600-2900	98	9	7	7	7	8	7	5	6	5	6	6	6	6	5	5*
P9845V™		Deux fins	2600-2900	98	9	8	6	6	8	6	5	5	6	9	6	6	6	4	4
P0035Q™		Deux fins	2700-3000	101	9	7	7	6	8	7	5	6	5	9	6	5	5	5	7
P0404Q™		Deux fins	2700-3000	102	8	8	6	6	8	7	5	7	5	8	5	5	5	5	5*
P0075Q™		Deux fins	2800-3100	106	8	7	9	7	8	8	6	6	6	8	5	5	6	6	6
P0720Q™		Deux fins	3100-3400	112	7	8	8	7	9	9	6	7	5	8	5	6	6	4	7

Nouveau = Nouveau produit

AQ = caractère Optimum® AQUAMax®

Cotes relatives aux maladies et aux parasites : 8-9 = Très résistant ; 6-7 = Résistant ; 4-5 = Moyennement résistant ; 1-3 = Susceptible ; Blanc = Données insuffisantes.

Les cotes avec un astérisque (*) reflètent des données préliminaires sujettes à changer lorsque plus de données seront accessibles.

Les produits de maïs ensilage de marque Pioneer® sont protégés par l'ensemble de traitements de semences LumiGEN®, meneur du secteur, y compris le traitement insecticide de semences Lumivia™, le nouveau traitement nématocide de semences Lumialza™ et notre nouvel ensemble de traitements fongicides de semences Lumiscend™ Pro.

Dans le cadre de la Loi sur les pesticides 63/09 de l'Ontario, Lumivia et Lumialza ne sont pas considérés comme des pesticides de classe E. Certains produits de maïs de marque Pioneer® sont disponibles avec un traitement de semences à dose élevée (Lumivia et clothianidine). La clothianidine est un pesticide de classe E. En ce qui concerne l'article 74.1 du Code de gestion des pesticides du Québec, à compter du 1^{er} janvier 2025, Lumivia est considéré comme un pesticide de classe 3 A. Pour obtenir plus d'informations, veuillez parler à votre représentant Pioneer. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations des maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, **voir la page 26.**

► Technologie d'alimentation Nutrivail® de marque Sila-Bac

Améliore la
fermentation

Améliore la
conservation hors-silo

Améliore la digestibilité
de la fibre

TECHNOLOGIE DE LA FIBRE – MAÏS

11CFT

Il contribue à améliorer la conservation des nutriments et la digestibilité des fibres. Il réduit la perte de matière sèche en abaissant rapidement le pH de l'ensilage de maïs. Il contient *L. buchneri* une souche brevetée qui augmente significativement la durée de vie en silo et réduit les pertes aérobies au moment d'alimenter. Un excellent choix pour les hautes productrices alimentées de niveaux élevés d'ensilage de maïs. Il permet d'inclure des niveaux plus élevés de fourrage, réduit le besoin en suppléments protéiques et en sources d'énergie dans la ration.

Allégations du produit breveté :

- Augmentation de la consommation de matière sèche
- Amélioration de la digestibilité des fibres de détergent neutre (NDF)
- Amélioration du gain/tonne d'ensilage servi
- Amélioration de l'efficacité alimentaire
- Réduction du « chauffage » au moment d'alimenter
- Réduction de la perte de matière sèche au moment d'alimenter

..

...

...

TECHNOLOGIE DE LA FIBRE (GRAMINÉES)

11GFT

Il contribue à améliorer la conservation des nutriments et la digestibilité des fibres. Il réduit la perte de matière sèche en abaissant rapidement le pH de l'ensilage d'herbes ou de graminées. Il contient *L. buchneri* une souche brevetée qui augmente significativement la durée de vie en silo et réduit les pertes aérobies au moment d'alimenter. Un excellent choix pour les hautes productrices alimentées de niveaux élevés de céréales ou de fourrages de graminées. Permet d'inclure des niveaux plus élevés de fourrage, réduit le besoin en suppléments protéiques et en sources d'énergie dans la ration.

Allégations du produit breveté :

- Améliore la digestibilité de la fibre détergent acide (ADF)
- Amélioration de la digestibilité de la fibre détergent neutre (NDF)

..

...

...

TECHNOLOGIE DE LA FIBRE – LUZERNE

11AFT

Il contribue à améliorer la conservation des nutriments et la digestibilité des fibres. Il diminue rapidement le pH de l'ensilage de luzerne, ce qui réduit la perte de matière sèche et la dégradation de la protéine. Il contient *L. buchneri* une souche brevetée qui augmente significativement la durée de vie en silo et réduit les pertes aérobies au moment d'alimenter. Un excellent choix pour les hautes productrices alimentées de niveaux élevés de luzerne. Permet d'inclure des niveaux plus élevés de fourrage, réduit le besoin en suppléments protéiques et en sources d'énergie dans la ration.

Allégations du produit breveté :

- Améliore la fibre détergent acide (ADF)
- Amélioration de la fibre détergent neutre (NDF)
- Améliore la digestibilité des protéines brutes de l'ensilage de luzerne ensilé entre 35 à 45 % de matière sèche

..

...

...

Les inoculants Sila-Bac®

		Améliore la fermentation	Améliore la conservation hors-silo	Améliore la digestibilité de la fibre
ENSILAGE DE MAÏS				
<p>11C33</p> <p>Contribue à améliorer la valeur nutritionnelle de l'ensilage de maïs en abaissant rapidement le pH pour conserver le sucre et l'amidon. Améliore considérablement la durée de vie en silo grâce à l'inclusion d'une souche exclusive de <i>L. buchneri</i> à action rapide. Améliore la durée de vie en silo et stabilise l'aliment en sept jours.</p>	<p>Allégations du produit breveté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Réduction du « chauffage » au moment d'alimenter ▸ Réduction de la perte de matière sèche au moment d'alimenter ▸ Réduction de la perte de matière sèche au moment d'ensiler 	..	***	..
<p>1174</p> <p>Produit de fermentation de base qui abaisse rapidement le pH de l'ensilage, conservant les sucres précieux de la récolte tout en réduisant la dégradation des protéines.</p>	<p>Allégations du produit breveté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Améliore la qualité des protéines (solubles) de l'ensilage ▸ Améliore l'efficacité alimentaire (soluble) ▸ Améliore la digestibilité de la fibre (FDA) (soluble) ▸ Améliore la fraction fibre (soluble) ▸ Améliore le gain moyen quotidien (soluble)
MAÏS GRAIN – HUMIDE				
<p>11B91</p> <p>Combine les avantages de 1189 par une amélioration importante de la durée de vie en silo grâce à l'inclusion d'une souche exclusive de <i>L. buchneri</i> à action rapide. Améliore la durée de vie en silo et stabilise l'aliment en sept jours.</p>	<p>Allégations du produit breveté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Réduction du « chauffage » au moment d'alimenter ▸ Réduction de la perte de matière sèche au moment d'alimenter ▸ Réduction de la perte de matière sèche au moment d'ensiler 	
<p>1189</p> <p>Réduit rapidement le pH et augmente la digestibilité de l'amidon du maïs grain humide, de l'ensilage épi-hampe ou épi-tige. Contribue à améliorer l'efficacité alimentaire et le taux de gain chez les animaux nourris avec du maïs grain humide décortiqué, de l'ensilage épi-hampe ou épi-tige.</p>	<p>Allégations du produit breveté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Augmente la rétention de la matière sèche ▸ Augmente la consommation de la matière sèche, le gain journalier moyen et l'efficacité alimentaire chez le bovin de boucherie ▸ Améliore l'efficacité alimentaire des bovins en croissance et en finition lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi sur du maïs grain humide en épi récolté entre 30 et 40 % d'humidité 	
GRAMINÉES / CÉRÉALES				
<p>11G22</p> <p>Contribue à améliorer la valeur nutritionnelle de l'ensilage de graminées et d'herbes en abaissant rapidement le pH pour conserver le sucre et l'amidon. Améliore considérablement la durée de vie en silo grâce à l'inclusion d'une souche exclusive de <i>L. buchneri</i> à action rapide. Améliore la durée de vie en silo et stabilise l'aliment en sept jours.</p>	<p>Allégations du produit breveté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Réduction du « chauffage » au moment d'alimenter ▸ Réduction de la perte de matière sèche au moment d'alimenter ▸ Réduction de la perte de matière sèche au moment d'ensiler 	..	***	.
<p>1174</p> <p>Produit de fermentation de base qui abaisse rapidement le pH de l'ensilage, conservant les sucres précieux de la récolte tout en réduisant la dégradation des protéines.</p>	<p>Allégations du produit breveté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Améliore la qualité des protéines (solubles) de l'ensilage ▸ Améliore l'efficacité alimentaire (soluble) ▸ Améliore la digestibilité de la fibre (FDA) (soluble) ▸ Améliore la fraction fibre (soluble) ▸ Améliore le gain moyen quotidien (soluble)
ENSILAGE DE LUZERNE				
<p>11H50</p> <p>Contribue à améliorer la valeur nutritionnelle de l'ensilage de luzerne en abaissant rapidement le pH pour conserver les sucres. Il réduit considérablement la dégradation des protéines dans les ensilages de luzerne.</p>	<p>Allégations du produit breveté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Augmente la digestibilité de la matière sèche

Le futur, c'est ici et maintenant.

Blé

Grâce à sa rusticité supérieure et à sa résistance à la maladie, le blé Pioneer® livre le meilleur potentiel de rendement de sa catégorie. Notre gamme variée de blés offre des caractères agronomiques dominants qui vont comme un gant à vos besoins. Nos variétés de blé offrent stabilité et adaptabilité supérieures dans toutes les régions, y compris une excellente tenue au champ, une hauteur optimale et une très bonne résistance à la verse.

Produit de marque Pioneer®	Type de blé	Date d'épiaison – Nord	Rendement – emplacement principal	Poids spécifique	Résistance (verse)	Rusticité	Taille du plant	Brûlure de la feuille	Rouille de la feuille	Rouille jaune striée	Oïdium blanc	Brûlure de l'épi causée par Fusarium	Virus de la mosaïque des stries	Virus de la mosaïque provenant du sol	Pointage, rendement en farine	Pointage, douceur de la farine	Type d'épi
		1					2										
25R29	Blé tendre rouge	0.5	9	7	8	8	6	6	4	4	7	7	7	5	5	6	Barbu
25R46*	Blé tendre rouge	0	8	8	7	6	5	7	4	2	6	7	7	7	3	6	Barbu
25R64	Blé tendre rouge	1	9	5	8	7	5	6	4	6	6	6	8	6	6	7	Barbu
NOUVEAU 25R65†	Blé tendre rouge	0.5	9	6	8	7	4	7	4	6	7	6	6	6	7	6	Barbu
25W38	Blé tendre blanc	1	7	5	8	6	3	6	5	7	7	6	7	7	9	7	Barbu

† Nouveau produit. Les quantités peuvent être limitées.

* Ne peut être vendu hors Québec.

Les cotes des caractères fournissent des informations clés, utiles pour la sélection et la gestion des produits de marque Pioneer® dans votre région. Les pointages sont basés sur des tests par période d'années jusqu'à la récolte 2023. Ils étaient les plus récents disponibles au moment de l'impression.

Certains pointages peuvent changer pendant la saison 2024. Contactez votre représentant Pioneer avant de semer pour obtenir les informations les plus récentes sur l'évaluation des caractères. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations des maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, voir la page 29.

Le futur, c'est ici et maintenant.

Canola

Les hybrides de canola de marque Pioneer® sont sélectionnés afin de vous donner un avantage concurrentiel en offrant une résistance aux maladies pour une performance de haut niveau. Notre gamme équilibrée de produits se caractérise par une croissance précoce, une tenue au champ améliorée et une excellente facilité à la récolte.

Les traitements de semences LumiGEN® dominent l'industrie. Ils protègent le canola de marque Pioneer®. Consultez votre représentant Pioneer pour obtenir plus d'informations.

Produit de marque Pioneer®	Caractère de tolérance à l'herbicide	Maturité	Résistance à l'éclatement	Résistance (hernie des crucifères)	Hernie des crucifères	Jambe noire	Jambe noire	Pourriture sclérotique	Flétrissement fusarien	Marbrure verticillienne	Croissance initiale	Contenu en graines vertes	Tenue au champ	Taille du plant
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
NOUVEAU P520L†		5	7*	CR9	R	R	8		R	3	7	8	7	7
P505MSL		5	7	CR1	R	R	7	6	R	5	9	8	7	8
P514CL		5	6	CR5	R	R	8		R	3	7	8	7	8
P515G		5	7	CR1	R	R	7		R	4	7	8	7	8

† Nouveau produit. Les quantités peuvent être limitées.

* Données préliminaires – à finaliser après la saison de croissance 2024. Les cotes des caractères fournissent des informations clés, utiles pour la sélection et la gestion des produits de marque Pioneer® dans votre région. Les pointages sont basés sur des tests par période d'années jusqu'à la récolte 2022. Ils étaient les plus récents disponibles au moment de l'impression.

Certains pointages peuvent changer après la récolte 2023. Contactez votre représentant Pioneer avant de semer pour obtenir les dernières informations sur l'évaluation des caractères. Pour les définitions complètes et les clauses de non-responsabilité relatives aux descriptions des produits, aux caractéristiques des cotes et aux cotes d'évaluations des maladies, ainsi qu'à toutes les autres informations contenues ici, voir la page 29.

▶▶▶ Le futur, c'est ici maintenant.



VISION LONG TERME

Nous sommes une entreprise internationale. Nous combinons de façon unique les cultures, les langues et les expériences. Notre environnement commercial et nos clients ont changé énormément depuis la création de la marque de semences Pioneer®. Cependant, notre philosophie, notre attitude envers la recherche, la production et la commercialisation, ainsi que le réseau mondial des collaborateurs de Pioneer resteront toujours fidèles aux quatre déclarations simples de politique commerciale. Celles qui nous ont guidés depuis nos premières années d'existence.

- Nous nous efforçons à produire les meilleurs produits sur le marché.
- L'honnêteté et l'équité rythment nos échanges avec nos clients, nos employés et nos partenaires commerciaux.
- Nous commercialisons vigoureusement nos produits, sans fausse déclaration.
- Nous fournissons des informations de gestion utiles pour aider les clients à tirer un profit optimal de nos produits.

NOTES DE BAS DE PAGE – MAÏS

Tous les pointages des produits de refuge intégrés sont basés sur le composant principal.

Tous les produits Pioneer sont des hybrides, sauf s'ils sont désignés par Q, AM, AML, AMXT, PCE, V, SXRA et SSE, auquel cas ce sont des marques.

Les cotes marquées avec un astérisque (*) reflètent des données préliminaires susceptibles d'être modifiées lorsque des données supplémentaires seront disponibles.

La performance du produit varie dans les environnements où la quantité d'eau est limitée. Elle dépend de beaucoup de facteurs dont : la sévérité et le moment où la quantité d'eau est restreinte, le stress causé par la chaleur, le type de sol, les pratiques culturales et le stress environnemental, de même que la maladie et la pression des parasites. Tous les produits peuvent afficher un rendement réduit lorsqu'ils subissent des stress provoqués par le manque d'eau ou la chaleur. Les résultats individuels peuvent varier.

IMPORTANT : Les pointages des caractéristiques fournissent de l'information clé utile pour sélectionner et bien gérer les produits de marque Pioneer® dans votre région. L'information et les cotes sont basées sur des comparaisons relatives à d'autres produits Pioneer et non par rapport aux produits concurrents. L'information et les pointages sont établis par les responsables de la recherche de Pioneer. Les pointages sont basés sur des tests selon la période de l'année jusqu'à la récolte 2023. Ils sont les plus récents disponibles au moment d'imprimer les données. Certains pointages peuvent changer après la récolte de 2024. Les pointages représentent la moyenne des données de performance dans toutes les aires d'adaptation, sous de multiples conditions de croissance, et une plage étendue de types de climats et de sols. Les pointages peuvent ne pas prédire les résultats futurs. Tous les produits d'une même famille d'hybrides reçoivent le même pointage, sauf si les observations indiquent une différence significative. Les réponses de chaque produit sont variables et sujettes à différentes pressions provenant de l'environnement, des maladies et des parasites. Veuillez utiliser cette information uniquement comme un élément d'aide à la décision pour le positionnement de produits. Veuillez vous référer à Pioneer.com/ca-fr ou veuillez contacter un représentant pioneer pour obtenir la plus récente et la plus complète liste de caractères et de cotes pour chaque produit de marque Pioneer. Il saura aussi vous conseiller sur l'endroit où semer le produit en ajoutant des suggestions de gestion sur mesure pour votre entreprise et vos conditions locales.

1 SEGMENT TECHNOLOGIQUE : AM – Système de protection contre les insectes Optimum® AcreMax® avec YGCB, HX1, LL, RR2. Contient une solution de refuge intégrée dans un seul sac pour les insectes nuisibles aériens. **AMXT** (Optimum® AcreMax® XTreme) – Contient une solution de refuge intégrée dans un seul sac pour les insectes aériens et souterrains. Le principal composant contient le caractère Agrisure® RW, un caractère Bt et les gènes Herculex® XTRA. **AML** – Les produits Optimum® AcreMax® Leptra® avec AVBL, YGCB, HX1, LL, RR2. Contient une solution de refuge intégrée dans un seul sac pour les insectes nuisibles aériens. **LL** – Contient le gène LibertyLink® de

résistance à l'herbicide Liberty®. **PCE** – Les produits de maïs PowerCore® Enlist™ Refuge Advanced® avec HX1, VTP, ENL, LL, RR2 contiennent un refuge intégré dans le sac, une solution contre les insectes hors sol. **Q** (Qrome®) – contient un refuge intégré dans le sac, une solution contre les insectes dans le sol et hors du sol. Le composant principal contient le caractère Agrisure® RW, le caractère Bt, et le gène Herculex® XTRA. **RR2** – Contient le caractère Roundup Ready® Maïs 2 qui fournit la sécurité de la culture pour applications sur celle-ci d'herbicides à base de glyphosate si appliqués conformément aux directives de l'étiquette. **V** – Vorceed™ Enlist™, produits avec V, LL, RR, ENL. Il contient dans le même sac la solution de refuge intégrée à multiples modes d'action contre les insectes aériens et ceux dans le sol. La composante principale contient les gènes Herculex® XTRA, le caractère RW3 et le caractère VTP.

TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE. Les cultures Roundup Ready® contiennent des gènes qui confèrent une résistance au glyphosate, l'ingrédient actif des herbicides agricoles de marque la Roundup®. Les herbicides agricoles de la marque Roundup® tuent les cultures qui ne sont pas tolérantes au glyphosate. Enlist Duo™ et Enlist™ 1 sont les seuls produits 2,4-D autorisés pour utilisation sur les cultures Enlist™. Consulter les étiquettes des herbicides Enlist pour connaître les espèces de mauvaises herbes supprimées.



Roundup Ready® est une marque déposée utilisée sous autorisation de la compagnie Monsanto. Liberty®, LibertyLink® et le logo de la goutte d'eau sont des marques de commerce de BASF. Agrisure® est une marque déposée et utilisée sous autorisation de la société Syngenta. La technologie Agrisure® incorporée à ces semences est commercialisée sous autorisation de Syngenta Protection des cultures AG. PowerCore®, technologie à multiples événements conçue par Corteva Agriscience et Monsanto. PowerCore® est une marque déposée de Monsanto Technology LLC. Toujours suivre les recommandations concernant la GRI, celles relatives à la mise en marché du grain et toutes les autres pratiques de gouvernance, de même que les directives de l'étiquette du pesticide.

2 CCM (MATURITÉ RELATIVE COMPARÉE) : Il n'existe pas de norme dans l'industrie pour établir les cotes de maturité. Donc, il est difficile de comparer la maturité des produits et le degré d'humidité à la récolte entre compagnies. Utiliser les cotes CCM pour comparer les produits de marque Pioneer® à des hybrides concurrents similaires en ce qui a trait à la maturité et à l'humidité à la récolte. Les cotes CCM, de même que celles de l'humidité à la récolte de produits d'une même famille peuvent varier légèrement, selon le niveau d'infestation par les insectes (pyrale et chrysomèle des racines). Les hybrides classiques et les hybrides purs d'une même famille, porteurs du gène RR2 auront habituellement une CCM d'une à deux unités plus hâtives que celle indiquée lorsque l'infestation par les insectes varie de modérée

à grave. Une différence d'une unité de CCM équivaut à environ un demi-point d'humidité de différence à la récolte.

3 CCM PHYSIOLOGIQUE : Mesure les différences de maturité jusqu'au stade de la ligne de lait zéro. Pour vous aider à décider si un nouvel hybride convient à la saison de croissance de votre région, comparez son CCM physiologique à celui d'un hybride que vous semez ou qui est utilisé avec succès dans votre région.

4 CASSURE SPONTANÉE MI-SAISON : Les cotes sont établies selon la fréquence et la sévérité du bris de la tige à partir du bas jusqu'aux entrenœuds du milieu. Habituellement, la croissance de rapide à optimale favorise le bris. La réponse relative des produits peut varier selon la date du semis, le stade de croissance, le taux de croissance, la vitesse du vent et d'autres variables. Les pointages sont obtenus à partir d'observations naturelles et d'évaluations artificielles immédiatement avant la sortie de la panicule. NOTE : Les cotes ne reflètent pas le bris aggravé par ou causé par l'interaction d'un herbicide. L'utilisation d'herbicides régulateurs de croissance comme le 2,4-D et le dicamba peut accroître le potentiel de fragilité au bris des produits de maïs (sauf si Enlist 1 ou Enlist Duo est appliqué aux produits de maïs Enlist). Ils présentent un risque plus élevé relié à l'utilisation d'herbicides régulateurs de croissance. Une application hâtive, les bonnes doses et les méthodes d'application adéquates, de même que la sélection de l'hybride et de l'herbicide peuvent aider à réduire le risque. **PRÉCAUTION À PRENDRE AVEC CASSURE SPONTANÉE MI-SAISON :** Dans les régions à potentiel plus élevé de bris des tiges, les producteurs doivent évaluer le risque de semer des produits dont la cote de fragilité est de 4 ou moins, contre la performance générale de produits plus résistants ayant des cotes plus élevées. Tous les produits connaissent une période de susceptibilité où la tige est plus fragile. Les produits aux cotes de fragilité sous la moyenne peuvent avoir une période de susceptibilité plus longue. Ou, ils peuvent subir plus de bris de tiges durant cette période, comparativement à des hybrides qui possèdent des cotes de fragilité plus élevées.

5 LEVÉE SOUS STRESS : Tous les produits devraient établir des populations normales dans des conditions de sol moyennes. Le levée sous stress mesure la capacité génétique ou le potentiel à lever sous des conditions environnementales stressantes (sols froids et humides ou de courtes périodes de basses températures), par rapport aux autres produits de la marque Pioneer. Les cotes allant de 7 à 9 indiquent un potentiel supérieur à la moyenne d'établir une population normale sous de telles conditions ; une cote 5 à 6 indique un potentiel moyen d'établir une population normale sous conditions de stress. Des cotes allant de 1 à 4 soulignent un potentiel inférieur à la moyenne d'établir une population normale sous stress. Le produit ne devrait pas être utilisé si de graves conditions sont attendues immédiatement après le semis. La levée sous stress n'est pas une évaluation de la sensibilité aux maladies des plantules, d'une croissance hâtive ou de la vitesse de levée.

6 TOLÉRANCE À LA SÉCHERESSE : La tolérance à la sécheresse est un caractère complexe, déterminée par la capacité d'une plateforme à maintenir le rendement sous des environnements à humidité limitée. Un pointage plus élevé indique un potentiel de rendements plus élevés par rapport à d'autres plateformes de maturité similaires sous des environnements à humidité limitée.

7 SÉCHAGE NATUREL DU GRAIN : Compare les produits de maturité similaire pour le taux de perte d'humidité pendant le séchage du grain. Un pointage plus élevé indique un séchage plus rapide. Un pointage moindre indique un séchage plus lent, ou une plus grande possibilité d'ensilage et de récolte comme maïs grain humide.

8 POIDS SPÉCIFIQUE : Un pointage plus élevé indique un poids spécifique plus grand.

9 TAILLE DU PLANT : 9 = Très grand ; **1 =** Petit.

10 HAUTEUR DE L'ÉPI : 9 = Élevé ; **1 =** Faible.

PRÉCAUTION CONTRE LES MALADIES :

Le producteur doit comparer le potentiel de rendement du produit, sa maturité, choix des pratiques culturales au risque anticipé d'une maladie en particulier et du besoin de résistance. Sous des conditions de risque élevé de maladie, envisagez de semer des produits ayant au moins une résistance modérée de 4 ou plus pour aider à réduire le risque. Lorsque des produits sensibles ayant un indice de maladie de 1 à 3 sont semés dans des conditions de forte pression de maladie, le producteur accepte un niveau de risque plus élevé. Si les conditions sont graves, même les produits classés comme résistants peuvent être affectés négativement. Indépendamment de la réduction du rendement, les maladies peuvent prédisposer les plants à des maladies secondaires telles que la pourriture des tiges. Cela nécessite une surveillance individuelle du champ et du produit concernant la stabilité de la tige et une récolte ponctuelle, lorsque justifiée.

COTES RELATIVES AUX MALADIES ET AUX PARASITES : 8-9 = Très résistant ; **6-7 =** Résistant ; **4-5 =** Résistance modérée ; **1-3 =** Susceptible ; **Blanc =** Données insuffisantes.

11 PRECAUTION CONTRE LA TACHE GRISE DE LA FEUILLE : Dans les champs de maïs sur maïs dont l'historique inclut la tache fusarienne grise (TFG), éviter de semer des produits ayant une cote moindre pour la TFG, à moins que les méthodes de travail du sol utilisées enterrant des quantités importantes de résidus de maïs et d'inoculum.

12 AVERTISSEMENT CONCERNANT BRÛLURE SEPTENTRIONALE : Sous les conditions où le risque de dommage dû à brûlure septentrionale est élevé, les producteurs devraient envisager de semer uniquement des produits ayant au moins une résistance modérée de 4 ou plus à la HNM.

13 AVERTISSEMENT CONCERNANT LA FUSARIOSE DE L'ÉPI : Cotes basées sur les symptômes visuels à la récolte. Si la pourriture de l'épi par *Gibberella* a causé des dommages importants dans le passé, les producteurs devraient envisager de semer uniquement des produits ayant au moins une cote de 5 ou plus reliée à la fusariose de l'épi causée par *Gibberella*.

14 TACHE GOUDRONNEUSE AVERTISSEMENT : Les pointages alloués relatifs à la tache goudronneuse reflètent la sensibilité relative des hybrides évalués. Les produits ayant un pointage plus élevé présentent un risque plus faible de développer une maladie grave. Dans les zones où la pression de la tache goudronneuse est forte, envisagez d'utiliser des produits ayant un indice plus élevé. En outre, envisagez d'utiliser des fongicides étiquetés pour être utilisés contre la tache goudronneuse lorsque la maladie est présente. Au fur et à mesure que des preuves seront recueillies, des pointages minimums seront suggérés pour les conditions à haut risque.

15 CCM DE L'ENSILAGE : Puisque l'industrie n'a pas de norme concernant la maturité de l'ensilage, il est difficile de comparer pour différentes compagnies la maturité et le taux d'humidité à la récolte entre les hybrides de maïs ensilage. Les cotes CCM Pioneer fournissent une comparaison relative, parmi les hybrides Pioneer®, des taux d'humidité du plant complet où il est possible de le récolter. Cette cote est sur la même échelle que celle des CCM fournies pour les hybrides de maïs grains. Elle ne représente pas les jours réels du semis ou de la levée jusqu'à l'humidité à la récolte ou à la moitié de la ligne de maturité.

16 RENDEMENT ENSILAGE : Basé sur le rendement de la plante entière par acre (ajusté à 35 % de matière sèche) d'une comparaison pluriannuelle avec d'autres produits dans une fourchette de maturité ne dépassant pas 5 unités CCM d'ensilage.

17 AMIDON ET SUCRE, % : Pourcentage d'amidon et de sucres solubles (base ms) dans tout le plant, prédit par la spectroscopie proche infrarouge (NIRS)

18 DIGESTIBILITÉ DE LA FIBRE : Basée sur une évaluation du pourcentage de fibres détergent neutre (NDFd) dégradables dans le rumen pendant 30 heures, en tant que pourcentage des NDF totales dans les échantillons de plants entiers, prédit par NIRS. Les hybrides de maïs à nervure brune sont désignés par la lettre « B », car leur NDFd30 est en moyenne de 6 à 8 points de pourcentage plus élevée que celle des hybrides d'ensilage non BMR. Pour optimiser la digestibilité des fibres, les producteurs devraient envisager l'utilisation d'hybrides de maïs BMR

19 PROTÉINE BRUTE DE L'ENSILAGE : Basée sur la quantité de protéines brutes dans le plant complet, quantité prédite par NIRS.

20 LAIT PAR ACRE : 9 = Exceptionnel ; **1 =** Médiocre, sur la base de l'étude MILK2006 de l'Université du Wisconsin qui utilise le rendement de l'ensilage, la teneur en nutriments et la digestibilité.

21 LAIT PAR TONNE : 9 = Exceptionnel ; **1 =** Médiocre, sur la base de l'étude MILK2006 de l'Université du Wisconsin qui utilise le rendement de l'ensilage, la teneur en nutriments et la digestibilité.

GUIDE DE GESTION DES PRODUITS HERBICIDES : Sous certaines conditions environnementales, tout produit de maïs peut être endommagé par tout herbicide. Ce guide peut aider à choisir et à gérer les programmes d'herbicides. Il est basé sur des essais de recherche répétés et des observations sur le

terrain. Consultez votre représentant Pioneer ou votre représentant en matière d'herbicides concernant les familles d'herbicides qui nécessitent une gestion soignée. **TOUJOURS LIRE ET RESPECTER TOUTES LES DIRECTIVES ET LES PRÉCAUTIONS D'UTILISATION INDICUÉES SUR L'ÉTIQUETTE. PIONEER NE DONNE AUCUNE GARANTIE CONCERNANT LES INFORMATIONS SUR LA RÉACTION DES CULTURES AUX HERBICIDES CONTENUES DANS CE GUIDE.**

● **TOLÉRANCE ADÉQUATE.** Sous des circonstances normales, avec cet hybride en particulier, la recherche effectuée et/ou les observations aux champs suggèrent qu'il est peu probable que cet herbicide endommage la culture.

▼ **EXIGE UNE RÉGIE SOIGNÉE.** Avec ce produit en particulier, les recherches disponibles et/ou les observations sur le terrain suggèrent que cet herbicide peut causer des dommages à la culture dans des environnements difficiles tels que de fortes pluies pendant la germination ou la levée, des sols sablonneux, des sols pauvres en matières organiques, des sols à pH élevé, ou pendant des temps excessivement froids, chauds, secs ou humides. *La recherche universitaire indique que des produits à l'intérieur d'une classe d'herbicides peuvent varier dans leur degré de sélectivité de la culture. Le potentiel d'interaction des herbicides peut aussi être influencé par le taux de l'herbicide utilisé et la méthode ou le moment choisi pour l'application, ainsi que l'ajout des additifs.

■ **AVERTISSEMENT RELIÉ À LA RÉACTION DE LA CULTURE :** Lors d'observations aux champs et/ou en recherche, la culture a subi des dommages avec cet herbicide.

□ **DONNÉES INSUFFISANTES :** Plus de tests sont requis pour évaluer ce produit.

23 AMIDE (CHLOROACÉTAMIDE ET AUTRES) : Le dommage résultant des herbicides à base de chloroacétamide est plus fréquent sur les sols sablonneux comptant peu de matière organique. D'autres conditions comme le semis profond, des conditions fraîches et humides et/ou un sol croûté peuvent aggraver le potentiel de dommage. Les commentaires de gestion pour réduire le potentiel de blessures comprennent :

1. Surveiller la profondeur du semis.
2. Éviter les sols sablonneux avec peu de matière organique.
3. Utiliser un herbicide chloroacétamide avec un phytoprotecteur.
4. Utiliser une houe rotative en présence de croûte, pour faciliter la levée.
5. Éviter les dates de semis très hâtives.

24 PHÉNOXY ET ACIDE BENZOÏQUE (AUXINES SYNTHÉTIQUES) : Le risque de dommage à la culture par les herbicides régulateurs de croissance augmente lorsque le produit est soumis à un stress, que l'herbicide est appliqué à un stade avancé de la croissance ou que des vents violents se produisent après l'application. Les commentaires de gestion pour réduire le potentiel de blessures comprennent :

1. Appliquer l'herbicide tôt, en deçà des recommandations de l'étiquette (jusqu'à cinq à six pouces ou V3 pour le Dicamba).
2. Éviter d'appliquer lorsque la température dans le jour est élevée et que les plants de maïs croissent rapidement.
3. Suivre les taux recommandés sur l'étiquette selon les différents stades de croissance.
4. Éviter d'arroser lorsque les conditions comme la sécheresse, des sols froids ou le vent causent un stress anormal.
5. Veuillez lire les étiquettes attentivement. Beaucoup d'herbicides ont des régulateurs de croissance dans leur prémélange. Beaucoup de mélanges en réservoir exigent l'utilisation d'un surfactant non ionique (SNI) ou autres additifs qui accroissent le potentiel de dommage.
6. Les hybrides de maïs contenant Enlist™, le maïs Vorceed™ Enlist™, Powercore® Enlist™ ou SmartStax Enlist®, portent tous une tolérance intégrée au 2,4-D Choline. Ils ne présentent pas de tolérance accrue aux herbicides à base d'acide benzoïque. Ainsi, les cotes attribuées à ces hybrides ne sont associées qu'aux herbicides benzoïques (c'est-à-dire P00177V™).

25 ISOXAZOLE (INHIBITEURS DE LA 4-HPPD) : Les dommages aux cultures causés par un inhibiteur de pigments sont plus probables sur les sols sablonneux à faible teneur en matière organique. Des conditions de croissance fraîches et humides peuvent aussi accroître le potentiel de dommage. Les commentaires de gestion visant à réduire le risque de blessure comprennent :

1. Suivre les doses recommandées pour chaque type de sols.
2. Éviter les sols sablonneux avec peu de matière organique.
3. Éviter les dates de semis très hâtives pour prévenir une levée prolongée sous des conditions froides.
4. Semer les grains à au moins 1,5 pouce de profondeur avec une bonne fermeture du sillon.
5. Si une croûte se forme, utiliser une houe rotative pour faciliter la levée.

26 SULFONYLURÉES (INHIBITEURS DE

SU – ALS) : Les dommages causés par les sulfonylurées (SU) sont plus probables lorsque le traitement est effectué sur du maïs après que le plant a atteint une hauteur de 10 à 12 pouces et/ou qu'il subit un stress extrême comme des conditions chaudes et humides ou fraîches et sèches. Les commentaires de gestion visant à réduire le risque de blessure comprennent :

1. Appliquer l'herbicide tôt selon les recommandations de l'étiquette (avant que le maïs atteigne 10-12 pouces de hauteur).
2. Éviter les applications lorsque le maïs subit des stress extrêmes comme des conditions chaudes et humides ou fraîches et sèches.
3. Certains produits à base de sulfonylurée sont limités aux maïs dont la maturité est inférieure à 88 CCM. Lire attentivement l'étiquette avant d'appliquer un produit à base de sulfonylurée sur du maïs de moins de 88 CCM.

4. Utiliser un herbicide à base de sulfonylurée avec un phytoprotecteur.

Références : (1) 2021 Herbicide Guide for Iowa Corn and Soybean Production, Extension Publication WC-94, B. Hartzler & M. Owen ; (2) Weed Control Guide for Ohio, Indiana, and Illinois 2021 Edition, Bulletin 789, The Ohio State University Extension, M. M. Loux, D. Doohan, A. Dobbels and B. Reeb The Purdue Extension ; W.G. Johnson, B. Young and J. Ikley University of Illinois Crop Sciences: A. Hager. (3) 2021 Chemical Weed Control for Field Crops, Pastures, Rangeland, and Noncropland, Bulletin SRP 1148, Kansas State University, Agricultural Experiment Station & Cooperative Extension Service, D. E. Peterson, W. H. Fick, R.S. Currie, V. Kumar, and J.W. Slocombe.

NOTES DE BAS DE PAGE – SOYA

Tous les produits Pioneer marqués d'un ™ sont des marques de commerce.

Les cotes avec un astérisque (*) reflètent des données préliminaires susceptibles d'être modifiées lorsque des données supplémentaires seront disponibles.

IMPORTANT : Les réponses de chaque produit sont variables et sujettes à différentes pressions provenant de l'environnement, des maladies et des parasites. Veuillez utiliser cette information uniquement comme un élément d'aide à la décision pour le positionnement de produits. Les résultats individuels peuvent varier. Les pointages des caractères fournissent de l'information clé utile pour sélectionner et bien gérer les produits de marque Pioneer® dans votre région. Les informations et les pointages sont basés sur des tests selon la période de l'année jusqu'à la récolte 2023. Ils sont les plus récents disponibles au moment d'imprimer les données. Certains pointages peuvent changer après la récolte de 2024. Les pointages représentent la moyenne des données de performance dans toutes les aires d'adaptation, dans des conditions normales, et une plage étendue de types de climats et de sols et ne peuvent pas prédire les résultats futurs. Référez-vous à www.pioneer.com/ca-fr ou contactez votre représentant Pioneer pour obtenir la liste des caractères et des pointages la plus récente et la plus complète pour chaque marque de produit Pioneer et pour obtenir des suggestions de placement et de gestion des produits spécifiques à votre opération et aux conditions locales.

1 SEGMENT TECHNOLOGIQUE : Toujours suivre les pratiques de gouvernance indiquées dans le Guide d'utilisation du produit (GUP) ou autres exigences de gouvernance spécifiques au produit, y compris celles reliées à la mise en marché des grains et les directives apparaissant sur l'étiquette du pesticide. Enlist Duo™ et Enlist™ 1 sont les seuls produits 2,4-D autorisés pour utilisation sur les cultures Enlist™. **TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE.** Les herbicides à base de glyphosate tuent les cultures non tolérantes au glyphosate. Corteva Agriscience est membre d'Excellence Through Stewardship® (ETS). Les produits de Corteva Agriscience sont commercialisés selon les orientations ETS pour le lancement de produits. Ils sont conformes aux politiques de Corteva Agriscience concernant la gouvernance de ces produits. Conformément à ces directives, notre processus de lancement responsable de nouveaux produits comprend un processus en

place de longue date visant à évaluer les informations sur les marchés d'exportation, les consultations de la chaîne de valeur et la fonctionnalité réglementaire. Les producteurs et les utilisateurs finaux doivent prendre toutes les mesures à leur portée pour respecter les exigences de gestion appropriées. Ils doivent aussi confirmer l'acceptation par leur acheteur des céréales ou autres matériaux achetés. Pour obtenir des informations plus détaillées sur le statut d'un caractère ou d'une combinaison de caractères, veuillez consulter le site www.biotradestatus.com. Excellence Through Stewardship® est une marque déposée d'Excellence Through Stewardship. L'élément transgénique des soya Enlist E3® a été conçu conjointement par Corteva Agriscience et M.S. Technologies, L.L.C., qui en sont également les propriétaires.



2 MATURITÉ RELATIVE : Indique la cote de maturité relative du groupe. Le premier ou les deux premiers chiffres représentent le groupe de maturité générale. Le dernier chiffre indique la maturité relative au sein du groupe sur une échelle de 0 à 9, où 0 est hâtif et 9 est tardif. Par exemple, un produit de soya ayant une cote de maturité relative de 008 serait un produit tardif du groupe de maturité 00.

3 LEVÉE EN CHAMP : Cote basée sur la vitesse et la force de levée sous des températures moins qu'optimales. **1 à 3** = Inférieure à la moyenne ; **4 à 6** = Moyen ; **7 à 9** = Excellent.

4 GÈNE PHYTOPHTHORA :

BLANC = Aucun gène spécifique de résistance.

RPS1^^ = Contient Rps1c ou Rps1k Résistance à Phytophthora

RPS 1A = Offre une résistance aux races 1, 2, 10, 11, 13-18, 24, 26, 27, 31, 32, 36, 38, 48, 50-52, 54-55

RPS 1C = Offre une résistance aux races 1-3, 6-11, 13, 15, 17, 21, 23, 24, 26, 28-30, 32, 34, 36, 38, 41, 42, 44, 48, 50, 52, 54, 55

RPS 1K = Offre une résistance aux races 1-11, 13-15, 17, 18, 21-24, 26, 36-38, 42-44, 46-55

RPS 6 = Offre une résistance aux races 1-4, 10, 12, 14-16, 18-21, 25, 28, 33-35, 38-48, 52-54

RPS 3A = Offre une résistance aux races 1-5, 8-9, 11, 13-14, 16, 18, 23, 25, 28-29, 31-35, 39-41, 43-45, 47-52, 54

RPS 3C = Offre une résistance aux races 1-4, 10-16, 18-36, 38-54

5 TOLÉRANCE EN CHAMP À PHYTOPHTHORA :

Les produits ayant un pointage de tolérance élevé ont démontré leur capacité à prospérer en présence de races de Phytophthora contre lesquelles ils n'ont pas de résistance spécifique. Chez certains produits, la tolérance ne s'exprime qu'après le début de la croissance des plantules. Cela les rend sensibles à la fonte des semis pendant la levée et le début de la croissance des plantules.

6 MOISSURE BLANCHE : Pointages basés sur les observations de la recherche effectuée par Pioneer concernant la tolérance comparative à la moisissure blanche parmi divers produits de soya à plusieurs endroits et sur plusieurs années. Tous les produits sont capables de

développer des symptômes de moisissure blanche en cas d'infestations graves. À notre connaissance, il n'existe aucun produit totalement résistant dans l'industrie. Cependant, il existe des différences dans la capacité des produits à tolérer la moisissure blanche (c'est-à-dire la vitesse à laquelle l'infection se développe et l'étendue des dommages qu'elle cause). Ces pointages reflètent ces différences.

7 NÉMATODE À KYSTE DU SOYA : Il existe différentes sources de résistance génétique au nématode à kyste de soya (NKS) présentement disponibles sur le marché : PI88788 ; PI548402 (également connu sous le nom de Péking).

8 LARGEUR DE LA CANOPÉE :
9 = Extrêmement touffu ; **1** = Très étroit

9 TAILLE DU PLANT À MATURITÉ :
9 = Grand ; **1** = Petit

10 COULEUR DU HILE : **N** = Noir ; **BR** = Brun ;
F = Fauve ; **G** = Gris ; **NI** = Noir imparfait ;
BF = Bronze ; **J** = Jaune (clair) ; **M** = Mélangée

NOTES DE BAS DE PAGE – INOCULANTS

IMPORTANT : Les informations et les cotes sont basées sur les comparaisons relatives à d'autres additifs pour fourrages de marque Sila-Bac® à l'intérieur de chaque culture et non par rapport aux produits concurrents. Les informations et les cotes sont assignées par Recherche Pioneer sur les additifs de fourrages. Elles sont basées sur la performance moyenne dans toutes les régions d'utilisation sous conditions normales, sur une grande plage de conditions environnementales et de gestion. Elles peuvent ne pas prédire les résultats à venir. Les réponses du produit sont variables. Elles sont sujettes à de nombreuses conditions environnementales et de gestion. Veuillez utiliser cette information comme étant seulement une partie du positionnement du produit. Veuillez vous référer à pioneer.com/ca-fr ou contactez un représentant Pioneer pour obtenir une liste complète et récente des caractères et des pointages de chacun des produits de marque Sila-Bac®, de son positionnement et des suggestions de gestion particulières à votre entreprise et à vos conditions locales.

FERMENTATION : Le taux et l'étendue de la baisse du pH et la composition des acides de fermentation qui surviennent dans l'ensilage.

DIGESTIBILITÉ DE LA FIBRE : Digestibilité de la fibre de la fibre détergent neutre (NDF) par les ruminants exprimée en pour cent de la NDF totale.

DIGESTIBILITÉ DE LA FIBRE : Digestibilité de la fibre de la fibre détergent neutre (NDF) par les ruminants exprimée en pour cent de la NDF totale.

NOTES DE BAS DE PAGE – BLÉ

IMPORTANT : Les informations et les cotes sont basées sur des comparaisons avec d'autres produits de marque Pioneer® et non avec celles des produits concurrents. Les informations et les cotes sont assignées par les responsables de la recherche et les agronomes de Pioneer. Elles sont basées sur la performance moyenne dans toutes les régions d'adaptation, sous conditions normales, sur une grande plage de conditions

météorologiques et types de sol. Elles peuvent ne pas prédire les résultats à venir. Les réponses du produit sont variables. Elles sont sujettes à de nombreuses pressions de l'environnement, de la maladie et des parasites. Veuillez utiliser cette information comme étant seulement une partie du positionnement du produit. Veuillez consulter pioneer.com/ca-fr ou contactez un représentant Pioneer pour obtenir la liste la plus complète et récente des caractères et des pointages de chacun des produits Pioneer®, de son positionnement et des suggestions de gestion particulières à votre entreprise et à vos conditions locales.



Ce logo indique que la variété est régie par la Loi sur la protection des obtentions végétales (LPOV). Pour en apprendre davantage au sujet de la LPOV, veuillez visiter le site seeds-canada.ca

LES COTES NUMÉRIQUES : **9** = Exceptionnel ;
1 = Piètre ; **BLANC** = Données insuffisantes

1 DATE D'ÉPIAISON DANS LES AIRES

D'ADAPTATION : Date d'épiaison en jours plus tôt (-) ou plus tard (+) que la variété 25R40 de marque Pioneer®

2 HAUTEUR DU PLANT : Faibles pointages = plus court

NOTES DE BAS DE PAGE – CANOLA

IMPORTANT : Les informations et les cotes sont basées sur des comparaisons avec d'autres produits de marque Pioneer® et non avec celles des produits concurrents. Les informations et les cotes sont assignées par les responsables de la recherche et les agronomes de Pioneer. Elles sont basées sur la performance moyenne dans toutes les régions d'adaptation, sous conditions normales, sur une grande plage de conditions météorologiques et types de sol. Elles peuvent ne pas prédire les résultats à venir. Les réponses du produit sont variables. Elles sont sujettes à de nombreuses pressions de l'environnement, de la maladie et des parasites. Veuillez utiliser cette information comme étant seulement une partie du positionnement du produit. Veuillez consulter pioneer.com/ca-fr ou contactez un représentant Pioneer pour obtenir la liste la plus complète et récente des caractères et des pointages de chacun des produits Pioneer, de son positionnement et des suggestions de gestion particulières à votre entreprise et à vos conditions locales.

1 CARACTÈRE DE TOLÉRANCE À L'HERBICIDE : **LES HYBRIDES DOTÉS DU GÈNE ROUNDUP READY® (RR) TOLÈRENT LES TAUX INDICUÉS SUR LES ÉTIQUETTES DES HERBICIDES DE MARQUE ROUNDUP®.** Cette technologie permet les applications de Roundup en postlevée, sans dommage ou stress à la culture (voir l'étiquette de l'herbicide). L'herbicide étiqueté Roundup devrait être utilisé seulement sur les cultures d'hybrides ou de variétés qui portent la désignation Roundup Ready. Roundup Ready® est une marque déposée du groupe Bayer.

LES VARIÉTÉS PORTEUSES DU GÈNE LIBERTYLINK® (LL) RÉSISTENT À L'HERBICIDE LIBERTY®. Liberty®, LibertyLink® et le design de la goutte d'eau sont des marques déposées de BASF.



LES HYBRIDES PORTEURS DU CARACTÈRE CLEARFIELD® (CL) tolèrent les taux étiquetés des herbicides Amity(TM) WDG ou Ares™. Cette technologie permet les applications en postlevée de ces herbicides, sans dommage ou stress à la culture (voir l'étiquette de l'herbicide). Les herbicides étiquetés devraient être utilisés seulement sur les cultures d'hybrides ou de variétés qui possèdent le caractère Clearfield. Les symboles uniques de Clearfield et de Clearfield® sont des marques déposées de BASF.

Les HYBRIDES PORTEURS DU CARACTÈRE OPTIMUM® GLY tolèrent les doses homologuées d'herbicides à base de glyphosate. Cette technologie permet les applications en postlevée de ces herbicides, sans dommage ou stress à la culture (voir l'étiquette de l'herbicide). Les herbicides étiquetés devraient être utilisés seulement sur les cultures d'hybrides ou de variétés qui possèdent le caractère Optimum® GLY.

2 MATURITÉ : **9** = Tardif ; **6** = Moyen ; **5** = Moyen-hâtif ; **3** = Hâtif ; **1** = Très hâtif

3 POINTAGE RÉSISTANCE À L'ÉCLATEMENT : **9** = Faible risque d'éclatement, **1** = Risque élevé d'éclatement

4 RÉSISTANCE (HERNIE DES CRUCIFÈRES) Indique différentes sources de résistance à la hernie des crucifères. CR1 est différent de CR2 ; CR2 est différent de CR3, etc.

5 HERNIE DES CRUCIFÈRES : **R** = Résistant, **S** = Susceptible

6 JAMBE NOIRE : **R** = Résistant ;
MR = Moyennement Résistant ;
MS = Modérément Susceptible ;
S = Susceptible

7 JAMBE NOIRE : **9** = Résistant ; **1** = Susceptible

8 SCLEROTINIA : **9** = Hautement tolérant ;
5 = Modérément tolérant ; **1** = Susceptible

9 FLÉTRISSEMENT FUSARIEN : **R** = Résistant ;
S = Susceptible. La cote courante reliée à la jaunisse fusarienne est provisoire et basée sur des données limitées

10 MARBRURE VERTICILLIENNE : **9** = Résistant ;
1 = Susceptible

11 CROISSANCE INITIALE : **9** = Excellent, **1** = Piètre. La croissance hâtive est notée lorsque les plants sont au stade 4 à 6 feuilles. Il s'agit d'une évaluation subjective de l'état de santé des plants et de la surface du sol couverte par leurs feuilles.

12 CONTENU EN GRAINES VERTES : **9** = Compte très bas (souhaité) ; **1** = Compte très élevé

13 TENUE AU CHAMP : **9** = Debout (souhaité) ;
1 = Sérieusement versé

14 TAILLE DU PLANT : **9** = Grande ; **1** = Petite (souhaitée)



Corteva Agriscience
Suite 240
115 Quarry Park Rd SE
Calgary, AB T2C 5G9

Pioneer.com/ca-fr
corteva.ca/fr

 [@PioneerSeedsCA](https://twitter.com/PioneerSeedsCA)
 [@CortevaCA](https://twitter.com/CortevaCA)



IMPRIMÉ AU CANADA